

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

DROITS
D'URGENCE

30 ANS

AU CÔTÉ
DES INVISIBLES

REJETÉS
ACCOMPAGNÉS
MENACÉS.

SOMMAIRE

2- ÉDITO de la présidente et de la directrice

4- CHIFFRES CLÉS EN 2025

6- HISTOIRE : 30 ANS À INVENTER L'ACCÈS AU DROIT

8- 30 ans sur le terrain Une voix dans le débat public

11- L'exclusion et la pauvreté : de quoi parle-t-on ?

12- L'accès au droit : un pilier de la démocratie en danger

13- Notre boussole : une méthode, des principes

14- L'ACCÈS AU DROIT GÉNÉRALISTE AU PLUS PRÈS DES PERSONNES EXCLUES

15- Les Relais d'accès au droit (RAD)

18- Les Points d'accès au droit (PAD 18° et 20°)

20- Les permanences de bénévoles

21- Les partenariats Pro Bono

23- Le partenariat Barreau de Paris Solidarité

27- L'ACCÈS AU DROIT PAR PUBLIC CIBLÉ

28- L'accès au droit en prison (Fresnes & La Santé)

32- Accès au droit et santé mentale (ADSM)

36- Violences conjugales

42- Les jeunes en situation de vulnérabilité

46- REPORTAGE PHOTO AUPRÈS DES JEUNES

60- Former pour démultiplier l'impact

64- ZOOM 3^E GALA DE DROITS D'URGENCE

68- Nos ressources – Équipes, partenaires, financeurs

72- TEMPS FORT NOS 30 ANS

81- Les réseaux

82- Compte de résultat 2025

REJETÉS
ACCOMPAGNÉS
MENACÉS.

ENGAGEZ-VOUS

Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès au droit, c'est possible.

Plus de 400 bénévoles (juristes, avocat-es) apportent gratuitement conseils et assistance juridique aux plus démunis-es, accompagnent Droits d'urgence dans l'exercice de ses missions. Tout le monde a des droits. Le tout, c'est de les connaître et de les faire valoir. Engagez-vous.

DROITS
D'URGENCE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

ÉDITO 10 ENGAGEMENTS

POUR DÉFENDRE L'ACCÈS
AU DROIT EN FRANCE



PAR
CAROLINE JOLY,
PRÉSIDENTE
ET **GWENAËLLE**
THOMAS-MAIRE,
DIRECTRICE

Trente ans. Trente ans d'une association qui a choisi, dès sa création, de se tenir du côté de celles et ceux que la société laisse en marge – non par fatalité, mais par injustice.

En 2025, nous avons voulu marquer cet anniversaire. Nous avons choisi l'action et la visibilité. C'est ainsi qu'est née notre campagne d'affichage nationale sur l'accès au droit : une présence forte dans l'espace public pour rappeler à toutes et tous que le droit n'est pas réservé à ceux qui savent déjà s'en saisir. Que derrière chaque situation d'exclusion – une expulsion, une séparation, une perte d'emploi, d'un titre de séjour (...) – il y a une personne qui a besoin d'être accompagnée, entendue, défendue.

Cette campagne, c'est aussi un message adressé à la société civile et aux pouvoirs publics : l'accès au droit est une condition de la démocratie. Sans elle, l'égalité n'est qu'un mot.

En février 2026, nous avons franchi une nouvelle étape en publiant notre Livre blanc – *10 engagements pour défendre l'accès au droit en France*. Ce document est né de ce que nous voyons chaque jour, dans plus d'une centaine de lieux – centres sociaux, hôpitaux, prisons, centres d'hébergement, d'accueil, structures de protection de l'enfance – auprès des plus de 60 000 personnes que nous accompagnons chaque année. Il part des constats du terrain pour formuler des solutions concrètes, pragmatiques, des mesures de bon sens issues d'une expérience accumulée au plus près des personnes.

Ces propositions s'articulent autour de ce qui fait notre identité : aller vers, sans attendre que les personnes franchissent seules le seuil d'un guichet qui leur est souvent inaccessible. Une approche généraliste du droit, parce que les situations d'exclusion ne se découpent pas en

cases administratives. Un travail résolument multipartenarial, parce que c'est en travaillant avec les autres professionnels – travailleurs sociaux, soignants, éducateurs – que nous offrons un accompagnement véritablement complet. Et une capacité à innover, à expérimenter, à former l'ensemble des acteurs qui côtoient les publics fragilisés.

Nos engagements s'adressent à six grandes catégories de personnes parmi les plus vulnérables : les femmes victimes de violences conjugales, les personnes étrangères, les jeunes vulnérables, les personnes détenues, celles fragilisées dans leur logement et les personnes vivant avec des troubles psychiques ou psychiatriques. Face à ces réalités, nous ne pouvons pas ne pas évoquer la dématérialisation des services publics, qui aggrave chaque jour un peu plus les inégalités d'accès aux droits. Pour ceux qui ne maîtrisent pas le numérique, qui n'ont pas d'adresse mail stable, pas de smartphone, pas de connexion – la dématérialisation

n'est pas une simplification, c'est un nouveau mur. Nos propositions entendent aussi abattre ce mur-là.

Ce Livre blanc se veut une contribution au débat public, sa publication s'inscrit délibérément dans un temps politique chargé : les élections municipales de 2026, mais aussi dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027. C'est un appel adressé à toutes celles et ceux qui exerceront demain des responsabilités publiques : l'accès au droit doit figurer dans les programmes, dans les budgets, dans les actes.

Nous sommes fiers du chemin parcouru, de la ténacité de nos équipes, de la confiance de nos partenaires. Mais la fierté ne doit pas masquer l'urgence. Les derniers chiffres de la pauvreté et de l'exclusion en France sont là pour nous le rappeler : ils augmentent. Davantage de personnes sans abri, davantage de familles en situation de précarité, davantage de vies suspendues à une décision qu'elles ne comprennent pas et à laquelle elles ne peuvent pas répondre seules. Il reste du chemin à parcourir – beaucoup de chemin. C'est ce qui nous oblige, et c'est ce qui nous porte.

*« L'accès au droit
est une condition
de la démocratie. »*

DROITS D'URGENCE l'essentiel

NOS CHIFFRES CLÉS EN 2025



62 301
PERSONNES
AIDÉES



38 987
ENTRETIENS
JURIDIQUES



50
SALARIÉ·ES



476 BÉNÉVOLES
+ **83** VOLONTAIRES
PRO BONO

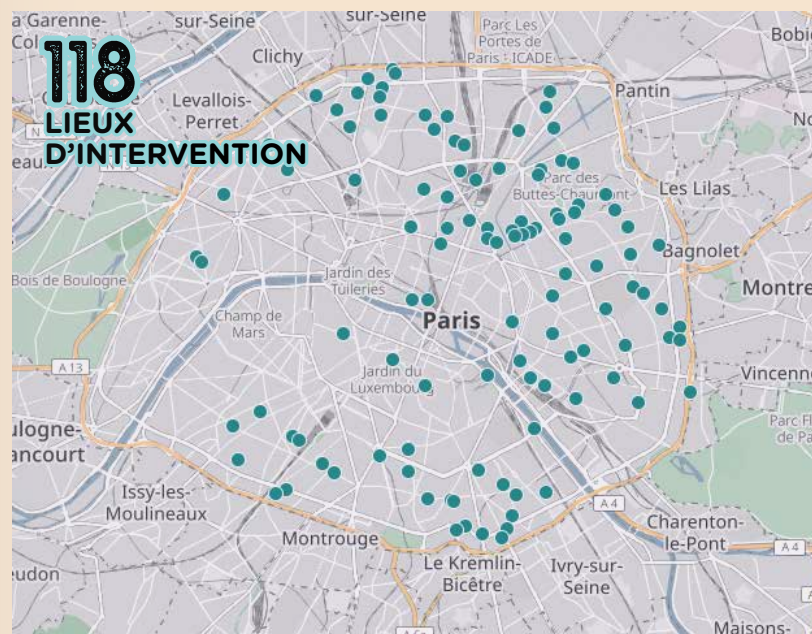


581
PERSONNES
FORMÉES

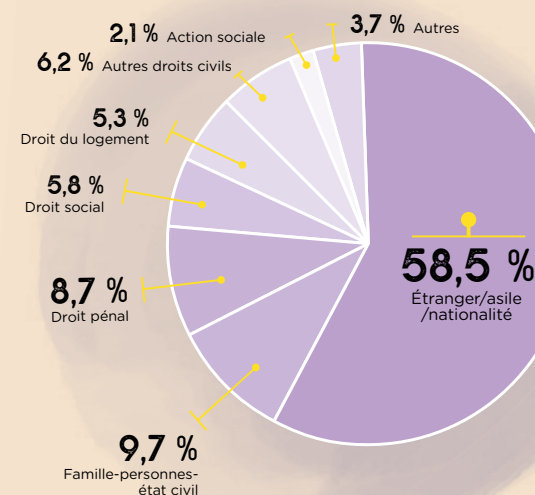
250
PARTENAIRES
OPÉRATIONNELS



61 170
VISITEURS SUR LE SITE
DROITSDIRECTS.FR



DOMAINES DE DROIT SOLLICITÉS



30 ANS À INVENTER L'ACCÈS AU DROIT



EN 1994

La France traverse une période de fortes tensions sociales. Jean-Luc Bédos, avocat, constate que les problèmes des personnes exclues sont toujours liés les uns aux autres mais jamais pris en charge dans leur globalité. De cette observation naît une idée fondatrice : sans accès réel au droit, il est difficile pour les personnes en situation d'exclusion de retrouver stabilité, dignité et protection.

JUILLET 1995

Les statuts de Droits d'urgence sont déposés. La première permanence juridique ouvre à l'automne 1995 à la polyclinique de l'hôpital Saint-Antoine. Le principe est posé pour toujours : aller vers les personnes, gratuitement, sans jugement, avec le même professionnalisme qu'en cabinet.

QUELQUES JALONS DE 30 ANS D'ENGAGEMENT

1995

Création de Droits d'urgence – premières permanences juridiques

1998

Lancement des Relais d'accès au droit (RAD) avec la Ville de Paris

1999

Premières interventions en milieu pénitentiaire

2003

Création du 1^{er} PAD dans le 18^e et lancement du Bus de la Solidarité

2009

Dispositif Accès au droit et santé mentale (ADSM)

2013

Lancement des premiers partenariats Pro Bono avec

les cabinets d'avocats

2018

Lancement de *Droitsdirects.fr*

2021

Création d'un pôle violences conjugales transversal

2022

Dispositif jeunes en situation de précarité

2025

30 ans – campagne d'affichage nationale pour mettre en avant les actions de Droits d'urgence

2026

Publication d'un Livre Blanc à l'occasion d'un événement de célébration des 30 ans de l'association

En 30 ans, plus de 1,6 million de personnes ont été accompagnées par Droits d'urgence.

30 ANS SUR LE TERRAIN

Une voix dans le débat public

Trente ans, ça ne se fête pas. Ça se manifeste.

En 2025, Droits d'urgence a choisi de marquer son anniversaire par deux actes forts, tournés vers le débat public et l'avenir.



Une campagne nationale d'affichage

Créée par l'agence Creapills et diffusée à titre Pro Bono par JCDecaux et Médiatransports en Île-de-France et au-delà, la campagne repose sur un principe simple et percutant : chaque affiche se lit en deux temps. Les deux premiers mots posent un contexte, un cadre, une situation initiale vécue qui a besoin d'être réparée. Le troisième mot apparaît comme une réponse aux deux premiers et illustre les réponses concrètes apportées par Droits d'urgence. Derrière le slogan publicitaire se cache des vrais parcours et de vraies situations auxquelles ont été confrontés celles et ceux qui font appel à nous dans leurs démarches tout au long de leur parcours de sortie de l'exclusion, depuis la constitution de leur demande jusqu'à sa réception et sa défense si nécessaire devant les juridictions compétentes.

Les affiches de la campagne rythment ce rapport d'activité : autant de visages de l'exclusion que Droits d'urgence accompagne au quotidien depuis 30 ans.



Un Livre blanc pour porter la voix du terrain

Publié en février 2026, à l'approche des élections municipales et dans la perspective de la présidentielle de 2027, le Livre blanc *10 engagements pour défendre l'accès au droit en France* est une parole de terrain adressée aux décideurs publics. Construit à partir de l'expérience accumulée auprès de plus de 60 000 personnes accompagnées chaque année dans plus d'une centaine de lieux, il formule des propositions concrètes et pragmatiques : renforcer l'aller-vers, lutter contre les effets de la dématérialisation, mieux protéger les publics les plus vulnérables.



Retrouvez le Livre blanc en intégralité





L'EXCLUSION ET LA PAUVRETÉ

De quoi parle-t-on ?

En France, près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Mais la pauvreté ne se résume pas à un manque de ressources financières. Elle est avant tout une accumulation de ruptures : rupture de logement, rupture familiale, rupture professionnelle, rupture administrative. Ces ruptures s'enchaînent et se renforcent les unes les autres.

« La dématérialisation, sans médiation humaine, transforme les inégalités sociales en inégalités d'accès institutionnel. »

LIVRE BLANC
DROITS D'URGENCE, 2026

Ce que nos équipes observent chaque jour, c'est que les personnes en situation de précarité arrivent rarement avec un seul problème. Elles arrivent avec une cascade de difficultés entremêlées : un titre de séjour expiré, une expulsion locative en cours, une séparation douloureuse, des dettes qui s'accumulent. Comme l'explique le Livre blanc que Droits d'urgence vient de publier, les problèmes ne font que s'enchaîner : quand une rupture s'abat, d'autres ne tardent pas.

LE NON-RECOURS : UN DROIT IGNORÉ EST UN DROIT PERDU

On estime à près de 30 % le taux de non-recours aux droits en France. Des personnes ont des droits, mais pour cause d'illectro-nisme, de barrière de la langue, d'incompréhension des démarches ou de peur de l'institution, elles n'y accèdent pas. Ce non-recours n'est pas un choix : c'est le résultat d'un système qui suppose une disponibilité, une stabilité et une capacité à se projeter dans le temps qui font souvent défaut aux personnes les plus vulnérables.

LA DÉMATÉRIALISATION : UNE NOUVELLE BARRIÈRE INVISIBLE

Depuis plusieurs années, la dématérialisation des services publics – préfectures, CAF, Pôle emploi – a profondément transformé les conditions d'accès aux droits. Pour accéder à ses droits aujourd'hui, il faut être équipé d'un ordinateur, maîtriser les outils numériques, disposer d'une adresse mail, naviguer entre des plateformes complexes. Pour les plus fragiles, cette transformation a créé de nouveaux murs, invisibles mais infranchissables.

L'ACCÈS AU DROIT

Un pilier de la démocratie en danger

QU'EST-CE QUE L'ACCÈS AU DROIT ?

L'accès au droit, c'est la capacité concrète de toute personne – quelle que soit sa situation sociale, sa nationalité, sa langue, son état de santé – à connaître ses droits, à les comprendre et à les faire valoir. C'est le passage du droit proclamé au droit réalisé.

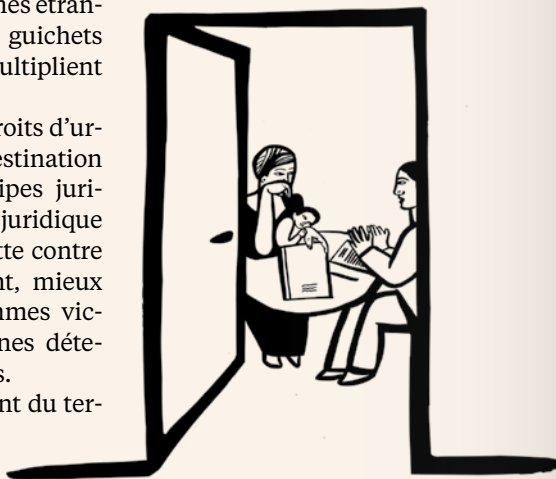
Un droit qui n'est pas exercé n'existe pas : une personne expulsée de son logement qui ne connaît pas les voies de recours, une femme victime de violences qui ignore qu'elle peut obtenir une protection juridique, un détenu qui ne sait pas que ses droits fondamentaux continuent de s'appliquer derrière les murs – autant de droits théoriques qui restent lettre morte.

LE REcul DE L'ÉTAT DE DROIT : UN CONTEXTE PRÉOCCUPANT

Droits d'urgence observe avec inquiétude, depuis plusieurs années, un affaiblissement des garanties juridiques offertes aux personnes les plus vulnérables. La loi immigration de janvier 2024 et la circulaire du 23 janvier 2025 du ministre de l'Intérieur ont renforcé les restrictions applicables aux personnes étrangères. Les délais de recours s'allongent, les guichets ferment, les décisions administratives se multiplient sans appel effectif possible.

Dans son Livre blanc publié en 2026, Droits d'urgence formule 10 engagements concrets à destination des décideurs publics : renforcer les équipes juridiques itinérantes, généraliser l'approche juridique généraliste, former tous les acteurs de la lutte contre l'exclusion, garantir les droits au logement, mieux protéger les personnes étrangères, les femmes victimes de violences, les jeunes, les personnes détenues, celles souffrant de troubles psychiques.

Ces propositions sont issues directement du terrain. Elles illustrent que défendre l'accès au droit, c'est défendre la démocratie.



NOTRE BOUSSOLE

Une méthode, des principes

Depuis 30 ans, la réponse de Droits d'urgence repose sur une conviction simple : l'accès au droit doit s'adapter aux personnes, et non l'inverse. Quelle que soit la situation – exclusion sociale, détention, maladie psychique, violence, précarité des jeunes – notre approche est toujours la même.



LES PRINCIPES FONDATEURS

- ◆ **Aller vers** les personnes exclues, là où elles se trouvent, dans leurs lieux de vie, sans attendre qu'elles viennent au droit.
- ◆ **Être généraliste**, comme des médecins généralistes, nos juristes examinent l'ensemble du parcours de la personne, traitent toutes les thématiques de droit (séjour, logement, famille, travail, santé...) et détectent les ruptures multiples.
- ◆ **Travailler avec** les professionnels de terrain (travailleurs sociaux, médecins, personnels pénitentiaires,...) dans une logique de complémentarité.
- ◆ **Accompagner dans la durée**, pas seulement informer, mais suivre les personnes tout au long de leur parcours de sortie de l'exclusion, jusqu'à la résolution effective de leur situation.
- ◆ **Gratuité absolue et anonymat**, des principes inscrits dans notre Charte depuis l'origine.

L'ACCÈS AU DROIT GÉNÉRALISTE AU PLUS PRÈS DES PERSONNES EXCLUES

Parce que notre ADN, c'est « aller vers » les personnes en situation d'exclusion, nous avons choisi de nous déplacer dans les lieux d'exclusion pour aider au plus près les personnes vulnérables, là où le droit a reculé, a laissé la place à la misère et à l'exclusion. C'est pourquoi mobilité et compétences juridiques généralistes caractérisent l'action des équipes de Droits d'urgence.

LES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT (RAD) - DES JURISTES DE TERRAIN LÀ OÙ LE DROIT A RECULÉ

Créés en 1998 à l'initiative conjointe de la Ville de Paris, du Tribunal de grande instance de Paris et de Droits d'urgence, les Relais d'accès au droit (RAD) constituent depuis près de trente ans le dispositif le plus important de l'association en volume d'activité. Leur principe fondateur n'a pas changé : aller vers les personnes exclues là où elles se trouvent, dans leurs lieux de vie – et non attendre qu'elles viennent vers le droit.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Les personnes que nous accueillons au quotidien arrivent rarement avec un seul problème. Elles viennent avec une cascade de difficultés entremêlées : situation administrative précaire, logement instable, rupture familiale, problèmes de santé, dettes accumulées. Ces difficultés s'alimentent les unes les autres. La perte d'un titre de séjour peut entraîner la perte d'un emploi, puis d'un logement, puis des droits sociaux.

Le droit des étrangers représente 65,3 % des demandes en 2025 – une part en hausse constante depuis 2022 (49 % en 2022, 61,5 % en 2023). Sa complexité croissante, les délais de traitement préfectoraux, la dématérialisation des procédures et les blocages de la plateforme ANEF mobilisent une part grandissante de l'activité. Même les personnes titulaires d'un titre de séjour de plein droit se retrouvent aujourd'hui confrontées à des renouvellements impossibles, avec des ruptures de droits sociaux à la clé.

CE QUE FONT CONCRÈTEMENT LES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT

Nos juristes interviennent comme des médecins généralistes du droit : ils examinent l'ensemble du parcours de la personne, traitent toutes les thématiques juridiques – droit des étrangers, logement, famille, travail, santé, consommation – et détectent les ruptures multiples, y compris celles que la personne n'a pas encore identifiées comme relevant du droit.

Une part importante du travail se réalise hors entretien : rédaction de recours et de courriers, relances à la préfecture, recherches de solutions alternatives aux blocages numériques, constitution de dossiers, accompagnements physiques dans les administrations. Les juristes assurent également des sessions d'informations collectives à destination des personnes accompagnées et des équipes sociales partenaires, et s'appuient sur un réseau d'avocat-es bénévoles pour les prises en charge contentieuses que les personnes ne peuvent pas financer.

BILAN

- 1 responsable + 1 directeur adjoint + 1 assistante + 26 juristes
- 15 720 personnes informées et accompagnées lors de 25 248 entretiens (200 permanences hebdomadaires)
- 71 lieux d'intervention (répartis entre secteur social avec des espaces de solidarité, permanences sociales d'accueil, espaces solidarité insertion, centres d'hébergement, espaces parisiens d'insertion, AP-HP, bibliothèque municipale, et le secteur justice avec les points justice et les Points d'accès au droit)
- 24 séances d'informations collectives bénéficiant à 395 personnes
- 51 accompagnements physiques d'usager-es dans les administrations (guichet des préfectures et des centres de réception des étrangers, commissariat, tribunal administratif ou judiciaire).
- 18 prises en charge contentieuses par des avocat-es bénévoles, principalement en droit des étrangers, mais aussi en droit pénal, droit du logement et droit social.

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Le dispositif est porté dans le cadre d'un marché public de la Ville de Paris, confié à Droits d'urgence depuis 2003 sans interruption. Il mobilise trois financeurs publics – la Direction des affaires juridiques (DAJ), la Direction des solidarités (DSOL) et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) – et s'appuie sur 71 structures partenaires : maisons de la justice et du droit, points d'accès au droit, hôpitaux de l'AP-HP, maisons des solidarités, espaces solidarité insertion, centres d'hébergement, et associations de terrain accompagnant les publics les plus vulnérables.

DOMAINES DE DROIT

65,3 % droit des étrangers (dont 81 % droit au séjour) ;

8 % droit au logement, notamment les questions relatives au droit au logement opposable ;

7 % droit de la famille et des personnes, dont les mesures de séparation et les mesures liées aux enfants ;

5 % droit pénal ;

5 % droit civil ;

4 % droit du travail.



TÉMOIGNAGE DE KLOÉ TRAVAILLEUSE SOCIALE AU REFUGE

« Droits d'urgence est un partenaire essentiel dans mon travail avec les hébergés. Leur expertise juridique permet d'accompagner les personnes que je suis sur toutes les démarches liées à la régularisation : titres de séjour, obligations de quitter le territoire, recours... Grâce à eux, je peux orienter les usagers vers des informations fiables et des procédures sécurisées.

Leur accompagnement est précieux, car les démarches juridiques sont souvent complexes et sources d'erreurs lorsqu'on ne maîtrise pas tous les aspects du droit. Travailler en partenariat avec Droits d'urgence me permet de travailler plus sereinement, en sachant que je peux m'appuyer sur des professionnels compétents.

Ils m'ont déjà aidée à renouveler des titres de séjour, à préparer des recours devant le tribunal administratif, ou encore à clarifier des situations administratives très délicates. Ils prennent le temps d'expliquer, de rassurer, et de trouver les solutions les plus adaptées pour les hébergés. Pour moi, c'est un partenariat indispensable au sein du Refuge de la mie de pain, car il renforce la qualité de l'accompagnement que je peux offrir. »



TÉMOIGNAGE DE FATNA AMER

JURISTE DES RELAIS D'ACCÈS AU DROIT

« Après 25 ans de pratique je m'aperçois que les trajectoires de précarité sont de plus en plus longues et douloureuses. Les personnes que je rencontre sont souvent prises dans un système qui les met en échec à répétition. Elles enchaînent les démarches infructueuses, les refus peu motivés, les interruptions de droit, jusqu'à arriver au bout de l'exclusion, épuisées. Elles ne réclament pas de privilèges mais un accès réel et lisible à leurs droits. »

LES POINTS D'ACCÈS AU DROIT (PAD) - UN GUICHET DE PROXIMITÉ, AU CŒUR DES QUARTIERS

Depuis l'ouverture du premier PAD parisien en novembre 2003 dans le 18^e arrondissement, Droits d'urgence gère deux Points d'accès au droit dans les 18^e et 20^e arrondissements de Paris, dans le cadre de marchés de services conclus avec la Ville de Paris. Ces lieux d'accueil gratuits, permanents et inconditionnels permettent à toute personne d'obtenir une information juridique de proximité et une aide dans ses démarches – quels que soient son lieu de résidence, sa nationalité ou ses difficultés.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Les personnes qui poussent la porte des PAD arrivent souvent avec des situations complexes. Le droit des étrangers représente la première demande – jusqu'à 50 % des consultations au PAD 18 – mais chaque usager-e porte aussi des questions de logement, de famille, de travail, de surendettement, parfois toutes à la fois. La dématérialisation des services publics a profondément transformé la nature des besoins : obtenir un rendez-vous en préfecture, compléter un dossier ANEF, déposer une demande de naturalisation – autant de démarches devenues impossibles à réaliser seul-e pour une part croissante du public. Les chargé-es d'accueil des deux PAD se sont adapté-es à cette réalité et ont développé une véritable expertise en accompagnement numérique, pour des démarches qui ne peuvent plus être réalisées ni par France Services ni par les travailleurs sociaux.

Le PAD 18 est situé au cœur du quartier de la Goutte d'Or, au 2, rue de Suez, près du métro Château Rouge. C'est un guichet de première écoute juridique, un lieu d'accueil inconditionnel où chacun peut venir avec ses courriers, ses questions, ses doutes et un relais local de justice de proximité.

Le PAD 20 est un point d'appui pour les habitants-es du 20^e arrondissement, avec une spécialisation historique sur les violences conjugales. Plus de 500 victimes de violences conjugales s'y rendent chaque année pour obtenir une aide juridique dans des situations souvent urgentes, impliquant simultanément le droit pénal, le droit de la famille, le logement et le droit des étrangers.

CE QUE FONT CONCRÈTEMENT LES PAD 18 ET 20

Les chargé-es d'accueil assurent une première écoute, formulent juridiquement les demandes, évaluent les urgences et orientent vers la permanence ou le partenaire le plus adapté. Au-delà de cet accueil simple, ils et elles assurent un accueil renforcé croissant : information juridique immédiate, constitution de dossiers, explication de courriers ou de décisions de justice, et accompagnement aux démarches numériques. Une matinée dédiée à l'accueil numérique a été mise en place au PAD 18 dès janvier 2024 pour traiter les démarches liées au séjour et à la nationalité.

Les permanences accueillent des intervenant-es varié-es selon les jours : juristes spécialisé-es, avocat-es du Barreau de Paris, notaires, délégué-es du Défenseur des droits, médiateurs de la Ville de Paris – couvrant ainsi le droit du logement, de la famille, du travail, de la consommation, du séjour des étrangers, du handicap, de la lutte contre les discriminations et la traite des êtres humains.

BILAN

- **2 coordinateur-rices + 5 chargé-es d'accueil juridique et social**
- **38 242 personnes reçues, informées et accompagnées à l'accueil et dans le cadre de 1 976 permanences juridiques.** Dont 18 126 personnes au PAD 18 et 20 116 personnes au PAD 20
- **2 permanences numériques hebdomadaires assurées (une par PAD) pour l'accompagnement aux démarches ANEF et administratives dématérialisées**

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Les deux PAD sont portés dans le cadre de marchés de services de la Ville de Paris. Ils mobilisent 15 partenaires présents sur place selon les jours : ADIL 75, Ligue des droits de l'Homme, CATRED, Crédit municipal/Crésus, Délégué-es du Défenseur des droits, avocat-es du Barreau de Paris, notaires de la Chambre des notaires de Paris, médiateurs de la Ville de Paris, DROIT PLURIEL, Léo Lagrange, MIST, ainsi que les juristes des Relais d'accès au droit de Droits d'urgence. Les PAD sont également intégrés aux réseaux locaux de lutte contre les violences conjugales, d'aide aux victimes et d'inclusion numérique, et participent aux comités de gestion d'arrondissement.

LES PERMANENCES DE BÉNÉVOLES

- L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DE PROFESSIONNEL·LES DU DROIT AU CŒUR DE NOTRE IDENTITÉ ET DE NOTRE ACTION

Depuis la création de Droits d'urgence en 1995, l'engagement bénévole de professionnel·les du droit est au cœur de l'identité de l'association.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Les personnes accompagnées dans le cadre des permanences bénévoles cumulent des difficultés juridiques souvent anciennes et enchevêtrées. En 2025, 16 % d'entre elles font face à des problèmes juridiques depuis 6 ans ou plus, et 37 % depuis 1 à 5 ans – ce qui témoigne de l'ancienneté et de la complexité des situations accumulées, et de la difficulté pour ces personnes à trouver une porte d'entrée vers le droit avant de pousser celle de nos permanences.

CE QUE FONT CONCRÈTEMENT LES BÉNÉVOLES

Les bénévoles assurent des permanences hebdomadaires dans des structures qui accueillent des publics très éloignés du droit : résidences pour jeunes, structures associatives de quartier, hôpitaux, centres d'accueil... Au-delà des permanences, ils et elles participent à des prises en charge contentieuses, des accompagnements physiques dans les administrations, des formations internes et externes, et des événements de visibilité pour l'association. La coordination assurée par Droits d'urgence garantit la qualité et la continuité de cet engagement.



BILAN

- 1 coordinatrice vie associative + 2 juristes
- 476 bénévoles professionnel·les du droit engagés (dont 32 recrutés-es en 2025)
- 1 050 heures de bénévolat (évolution : +11,7 % par rapport à 2024)
- 366 personnes aidées dans le cadre de 450 entretiens et 175 permanences
- 16 prises en charge contentieuses

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Les permanences bénévoles se déploient dans 7 structures partenaires : l'Espace Solidarité Ramey/Secours Populaire (18^e), le Centre Bichat/Emmaüs (10^e), la Maison du Bas Belleville/SOS (20^e), le Bus des Femmes (20^e), la Maison des étudiants (3^e), et les résidences ALJT des Poissonniers (18^e) et Labois-Rouillon (19^e).

LES PARTENARIATS PRO BONO

- L'EXPERTISE AU SERVICE DES PLUS VULNÉRABLES

Depuis 2012, Droits d'urgence met en place et coordonne des permanences juridiques Pro Bono, assurées par des avocat·es et juristes volontaires dans le cadre d'accords de partenariat avec des cabinets d'avocat·es et un groupe d'assurance. Le concept, importé des États-Unis, incarne la conviction que les professionnel·les du droit ont une responsabilité sociale : il s'agit de s'engager à titre gracieux en mettant un savoir-faire à disposition de publics qui n'en n'auraient pas les moyens si ce n'était pas gratuit.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

En 2025, 19 % des situations suivies durent depuis plus de 6 ans, 41 % entre un et cinq ans. Beaucoup des personnes accompagnées sont hébergées en urgence, hospitalisées, ou victimes de violences – des publics pour qui l'accès à un·e avocat·e relève de l'impossible sans un dispositif gratuit et de proximité.

CE QUE FONT CONCRÈTEMENT LES VOLONTAIRES PRO BONO

- ◆ Des permanences juridiques dans des structures d'urgence sociale (centres d'hébergement, hôpitaux).
- ◆ Une permanence téléphonique hebdomadaire assurée par Groupama Protection Juridique, qui ouvre l'accès au droit à un public plus large, avec des réponses couvrant de nombreux domaines juridiques du quotidien.
- ◆ La prise en charge de dossiers contentieux en lien avec les juristes de Droits d'urgence.
- ◆ L'accompagnement physique des victimes de violences conjugales dans leurs démarches auprès des forces de l'ordre, développé avec le cabinet DLA Piper.
- ◆ Suivi de formations délivrées dans les domaines de droit rencontrés en permanence pour l'accompagnement d'un public spécifique.
- ◆ Assistance du cabinet sur les sujets propres à l'association.

BILAN

- **10 cabinets d'avocats partenaires et 1 groupe d'assurance :** Arsene Taxand, Ashurst, Bredin Prat, DLA Piper, Gide, Hogan Lovell, Latham & Watkins, Orrick, Osborne Clarke, Willkie Farr & Gallagher et Groupama Protection Juridique
- **83 avocat-es et juristes partenaires ayant réalisé 535 heures de Pro Bono**
- **520 personnes aidées**
- **173 permanences juridiques réalisées (674 entretiens) dans 12 lieux d'intervention :**
- **Permanence téléphonique hebdomadaire (Groupama Protection Juridique, GPJ) : 174 entretiens dans le cadre de 37 permanences – dont 61 % de femmes parmi les personnes informées**

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Les permanences Pro Bono se déploient dans 12 structures partenaires : l'hôpital Lariboisière (10^e), les CHU Pereire, Louvel-Tessier, Jarry et Faubourg Saint Denis d'Emmaüs Solidarité (10^e, 17^e, 11^e et 10^e) la Cité du Refuge de l'Armée du Salut (13^e), la Péniche du Cœur des Restaurants du Cœur (5^e), Halte Aide aux Femmes Battues – HAFB (20^e), le 70 Barbès géré par l'AMLI (18^e), le centre d'hébergement et de réinsertion sociale Laumière (19^e), le centre d'hébergement et de réinsertion sociale Tlemcen (20^e), du cabinet DLA Piper (9^e) pour l'accompagnement des victimes de violences conjugales.

LES ÉVOLUTIONS SUR LE DISPOSITIF

Un nouveau partenariat a été conclu avec le cabinet Arsène Taxand en février 2025, avec des permanences bimensuelles organisées au CHRS Laumière (19^e). Le cabinet Willkie Farr poursuit pour sa part ses permanences bihebdomadaires, transférées à partir de mars du 70 Barbès (18^e) vers le CHRS Tlemcen (20^e). Enfin, les permanences assurées par Hogan Lovells et Gide ont été transférées en septembre du CHU Jarry au CHU Faubourg Saint-Denis, tous deux situés dans le 10^e arrondissement et gérés par Emmaüs Solidarité.

LE PARTENARIAT BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ – UNE PERMANENCE JURIDIQUE MOBILE POUR LES HABITANTS LES PLUS PRÉCAIRES

Né en 2003 du partenariat entre le Barreau de Paris, Droits d'urgence et la Ville de Paris, le Bus de la Solidarité est un dispositif de consultations juridiques gratuites, itinérantes et généralistes à bord d'un bus aménagé. Il stationne cinq jours par semaine aux portes de Paris, dans les quartiers prioritaires des 13^e, 14^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

En parallèle des permanences juridiques associatives mises en place avec Médecins du Monde (délégation d'Ile-de-France dans le 12^e) complètent l'offre de soutien social et/ou médical offert aux personnes en situation de précarité et de souffrance psychique

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Les personnes qui montent dans le bus arrivent souvent sans avoir jamais pu formuler leur problème juridique. Elles vivent dans des quartiers populaires en périphérie de Paris – 55,9 % résident à Paris, 38,4 % en Île-de-France – parfois sans titre de séjour stable, sans logement fixe : plus d'un tiers des usager-es n'a pas de logement personnel, une proportion en hausse de 5 points par rapport à 2024. Près d'un quart n'a aucune ressource. Le bus vient à elles – ce principe d'aller-vers est au cœur du dispositif, et sa forte visibilité dans l'espace public en fait une porte d'entrée spontanée : 10,8 % des usager-es découvrent le dispositif en passant devant.

En parallèle, la permanence hebdomadaire assurée avec Médecins du Monde accueille un public encore plus vulnérable : 55,7 % sont sans domicile fixe ou hébergé-es en centre d'hébergement, 73,4 %

n'ont aucune ressource, et la quasi-totalité sont des ressortissant-es extra-communautaires confronté-es au droit d'asile et au droit des étrangers dans des situations d'urgence. Cette permanence s'inscrit dans le cadre de la veille sanitaire et des permanences psychologiques de Médecins du Monde, proposant une réponse conjointe juridique, médicale et psychologique.

CE QUE FONT CONCRÈTEMENT LES ÉQUIPES

◆ Les juristes salarié-es de Droits d'urgence, en collaboration avec des juristes bénévoles, assurent l'enregistrement des usager-es et leur orientation juridique et sociale. Les consultations juridiques sont dispensées par des avocat-es bénévoles du Barreau de Paris Solidarité, couvrant tous les domaines du droit de la vie quotidienne : droit des étrangers (33 %), droit du travail (20 %), droit pénal (12 %), droit du logement (10 %), droit de la famille (9 %).

◆ À Médecins du Monde, la juriste de Droits d'urgence intervient en binôme avec un-e avocat-e bénévole, avec une spécialisation en droit des étrangers et droit d'asile – ce dernier représentant 64,4 % des demandes, portant principalement sur les demandes de réexamen (32 %), la procédure OFPRA (23 %), et les procédures Dublin (17,5 %).

BILAN

- 1 juriste en charge du partenariat + 1 juriste qui assure la permanence du mardi + 1 stagiaire
- 47 bénévoles de Droits d'urgence mobilisés, soit 771 heures de bénévolat
- 5 597 personnes aidées (dont 5 518 au sein du Bus et 79 dans la permanence de Médecins du Monde)
- 193 permanences dans 6 lieux d'intervention (5 lieux de stationnement aux portes de Paris + délégation Île-de-France de Médecins du Monde)

CONTRÔLÉ
LIBÉRÉ
MENOTTÉ

ON DEVRAIT TOUTES ET TOUS ÊTRE ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS.
QUI QUE VOUS SOYEZ, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, AVEC DROITS D'URGENCE,
ACCÉDEZ GRATUITEMENT À DES JURISTES.

DROITS
D'URGENCE
L'ACCÈS AU DROIT EST UN DROIT

ARNAQUÉE
AIDÉE
BAFOUÉE

ON DEVRAIT TOUTES ET TOUS ÊTRE ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS,
QUI QUE VOUS SOYEZ, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, AVEC DROITS D'URGENCE.
ACCÉDEZ GRATUITEMENT À DES JURISTES.

DROITS
D'URGENCE
L'ACCÈS AU DROIT EST UN DROIT

L'ACCÈS AU DROIT, PAR PUBLIC CIBLÉ

Parce qu'on ne naît pas toutes et tous égaux devant le droit. Parce que l'exclusion enferme, isole, fait taire. Parce que le droit, censé protéger, devient parfois illisible, inaccessible, voire oppressant pour celles et ceux qui vivent la précarité, la violence ou l'enfermement.

Nous avons choisi d'agir auprès de celles et ceux que l'on n'entend pas : les personnes détenues, les personnes en souffrance psychique, les femmes victimes de violences, les jeunes en galère.

Pour ces publics, l'accès au droit ne peut pas se limiter à une information : il doit être un accompagnement, un combat, un engagement. C'est pourquoi nos actions s'ancrent dans le partenariat, la spécialisation et la présence continue sur le terrain. Pour que le droit redevienne un levier d'émancipation, pas un privilège.



LES PERSONNES DÉTENUES

L'ACCÈS AU DROIT EN PRISON

Un levier essentiel pour la réinsertion

Droits d'urgence intervient en milieu pénitentiaire depuis 1999, d'abord avec les commissions techniques de la maison d'arrêt de Paris-La Santé. L'association a ensuite créé le Point d'accès au droit (PAD) du centre pénitentiaire de Fresnes en 2004, à l'initiative du Conseil départemental de l'accès au droit du Val-de-Marne, puis celui de la maison d'arrêt de Paris-La Santé en 2005, à l'initiative du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris. Ce sont aujourd'hui deux dispositifs permanents, reconnus par leurs partenaires institutionnels comme des acteurs essentiels de la lutte contre l'exclusion en milieu carcéral.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

La prison ne doit pas être un angle mort de l'État de droit. En décembre 2025, la surpopulation carcérale atteignait 135,6 % à l'échelle nationale, tout type d'établissement pénitentiaire confondu et 164,7 % en maisons d'arrêt. Au centre pénitentiaire de Fresnes, 2 244 personnes détenues pour 1 338 places (soit 167 % de surpopulation). À Paris – La Santé, 1 246 personnes pour une capacité de 657 places (189 % de surpopulation). Beaucoup de personnes sortent de détention avec davantage de problèmes administratifs qu'à leur entrée, compromettant toute possibilité de réinsertion.

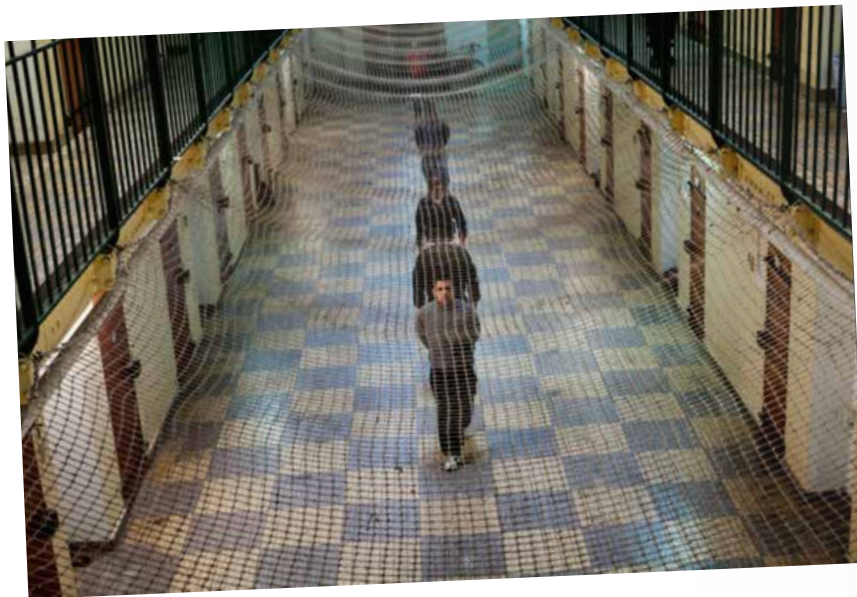
Derrière les murs, chaque démarche administrative devient un obstacle : délais postaux incompatibles avec les délais de recours, impossibilité d'accéder à un avocat-e ou à un juriste à temps, absence d'outils informatiques, difficultés à obtenir des documents justificatifs. Les juristes et avocat-es intervenant en prison n'ont pas accès systématique à un service d'interprétariat, ce qui les contraint parfois à recourir à un co-détenu, au détriment de la confidentialité.

Les personnes étrangères détenues se heurtent à une double peine de fait : l'incarcération, puis la menace de l'éloignement. Les situations dites « ni expulsables ni régularisables » sont particulièrement fréquentes et entravent toute possibilité de réinsertion.

CE QUE FONT CONCRÈTEMENT LES PAD PÉNITENTIAIRES

◆ **Les juristes de Droits d'urgence** assurent l'accompagnement juridique dans les murs à travers des entretiens individuels sur signalement du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), sur demande directe par courrier interne ou sur orientation des autres partenaires (administration pénitentiaire, SMPR, UCSA, etc.). Ils rédigent les réponses et démarches par courrier. Des avocat-es du Barreau du Val-de-Marne et de Paris assurent des permanences chaque mois. Les personnes détenues peuvent également être accompagnées par des écrivains publics pour leurs démarches administratives.

◆ **L'intervention** porte sur toutes les thématiques de droit à l'exception de l'affaire pénale en cours et des situations pour lesquelles un-e avocat-e assiste déjà la personne. Les demandes couvrent le droit des étrangers, le droit de la famille, le droit social, le droit du logement, et la préparation à la sortie.



Le travail des juristes des PAD va bien au-delà des entretiens. En effet, les juristes ne disposent pas d'un ordinateur avec une connexion internet lors des entretiens et cela signifie que les analyses ou solutions juridiques explorées lors de l'entretien ne peuvent être mise en œuvre en direct lors de l'entretien. Les contraintes matérielles de la détention imposent donc aux juristes de revenir au bureau pour réaliser les démarches, ce qui augmente le temps de travail des dossiers en dehors des entretiens.

À l'issue de l'entretien individuel, les PAD prennent généralement attache avec les membres de la famille de la personne concernée pour réunir les documents, ainsi qu'avec les avocat-es.

À Fresnes, ce sont 763 échanges téléphoniques passés à l'issue des entretiens.

À La Santé, 192 échanges téléphoniques avec des proches et 95 échanges téléphoniques avec des avocat-es ou travailleur-es sociaux ont été passés.

BILAN 2025

2 juristes coordinateur-ices + 1 juriste + 2 pôles d'avocat-es des Barreaux du Val-de-Marne et de Paris

PAD Fresnes

496 entretiens individuels, 324 personnes reçues,

274 permanences dans 5 lieux d'intervention

86 entretiens réalisés par des avocat-es du Barreau de Paris, avec 86 nouvelles personnes reçues

19 rendez-vous assurés par des écrivains publics de l'association Rédige Assistance

1 306 saisines directes par les détenus + 325 orientations par les partenaires

951 réponses juridiques / démarches rédigées

PAD La Santé

377 entretiens, 219 personnes reçues, 118 permanences assurées par la juriste du PAD

73 entretiens réalisés par des avocat-es du Barreau de Paris, avec 66 nouvelles personnes reçues

828 saisines directes par les détenus + 287 orientations par les partenaires

662 réponses juridiques rédigées par courrier

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Ces actions sont menées en partenariat avec le Barreau de Paris, le Barreau du Val-de-Marne, les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP) et les établissements pénitentiaires, mais également avec le Service Médico-Psychologique Régional, l'Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires, La Cimade, le Défenseur des Droits, Rédige Assistance, La Croix-Rouge, le Secours Populaire et la Mission locale *in situ* afin de favoriser une approche pluridisciplinaire.



ANTONIO SPAMPINATO COORDINATEUR DU PAD DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

« Nous sommes là pour lutter contre les effets d'exclusion et pour limiter les effets d'isolement de la prison.

Cela est très difficile et nous demande un effort de résistance et d'humanité considérable. Un effort de patience démesuré lorsqu'on doit faire face tous les jours aux dysfonctionnements de la détention. »



SANTÉ MENTALE

ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE

Quand le droit
fait partie du soin

L'idée d'un dispositif spécifique pour les personnes souffrant de troubles psychiques et psychiatriques est née d'une réflexion commune entre Droits d'urgence et des professionnels sociaux et médicaux d'établissements psychiatriques. Le constat était simple : ces personnes sont souvent perdues face au droit, et les professionnel·les qui les accompagnent se retrouvent démunis face à la complexité de leurs situations. Le dispositif Accès au Droit et Santé Mentale (ADSM) a vu le jour en 2009, et rassemble aujourd'hui l'Association de Santé Mentale du 13^e (ASM 13) et le Groupement Hospitalier Universitaire (GHU) Paris Psychiatrie et Neurosciences. Il est aujourd'hui reconnu comme un dispositif pionnier en France.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Les personnes vivant avec des troubles psychiques ou psychiatriques cumulent les obstacles dans leur accès au droit : complexité des règles juridiques, déficit d'autonomie administrative, ruptures dans les parcours de soins ou d'hébergement, incapacité à tenir des délais. Les professionnel·les eux-mêmes se retrouvent fréquemment démunis face à la technicité et à l'imbrication des problématiques.

Le public accompagné est extrêmement précarisé : 69,2 % des personnes sont sans logement personnel, 49,1 % sans ressources, 54,3 % bénéficient de l'Aide Médicale d'État, et 93,5 % sont de nationalité extra-européenne. Le droit des étrangers représente 82,8 % des démarches effectuées – pour des personnes présentant des troubles psychiques et un très faible niveau d'autonomie administrative. La dématérialisation des services publics aggrave encore cette réalité : le nombre de démarches effectuées hors entretien est passé de 256 en 2024 à 648 en 2025, témoignant de l'ampleur croissante des blocages administratifs et numériques que les juristes doivent contourner à la place des personnes accompagnées.

L'expérience acquise est claire : l'accès au droit et l'accès aux soins sont indissociables. Stabiliser une situation juridique contribue à la stabilisation du parcours de soin, et inversement.

CE QUE FONT CONCRÈTEMENT LES ÉQUIPES

L'originalité du dispositif ADSM repose sur la co-construction médicale, sociale et juridique. Les personnes accompagnées ne saisissent pas directement les juristes : leur situation est d'abord étudiée lors de réunions mensuelles entre professionnel·les du champs médical et social ainsi que la juriste de Droits d'urgence. La juriste rencontre ensuite l'usager·e, toujours accompagné de son référent social.

L'accompagnement se distingue également par sa durée : loin d'une simple information ponctuelle, il s'agit d'un suivi au long cours, pouvant s'étendre sur plusieurs années. Les juristes et avocat·es effectuent un grand nombre de démarches hors entretien : constitution de dossiers, recherches juridiques, accompagnement physique auprès des administrations (préfecture notamment), recours devant des institutions ou des juridictions.

Le dispositif comprend également un volet de sensibilisation croisée : sensibilisations juridiques auprès des professionnel·les des établissements psychiatriques, et sensibilisations à la santé mentale auprès des acteurs de l'accès au droit et des avocat·es du Barreau de Paris.

BILAN

1 juriste coordinatrice + 1 juriste + 1 stagiaire

332 entretiens menés dont 141 premiers entretiens, dans 4 lieux d'intervention au sein du GHU et de l'ASM 13

25 personnes reçues dans le cadre d'un suivi

168 situations évaluées en commissions techniques

648 démarches effectuées en dehors des entretiens juridiques

2 sensibilisations juridiques auprès des professionnel·les des établissements psychiatriques

Le nombre de saisines du pôle d'avocat·es du Barreau de Paris est passé de 34 en 2022 à 65 en 2025 (dont 43 saisines en droit des étrangers)

2 sensibilisations juridiques auprès de 69 professionnel·les des établissements psychiatriques portant sur les amendes forfaitaires et l'effacement de casier judiciaire, puis sur le droit des étrangers et la dématérialisation + 2 cycles de sensibilisation à la santé mentale auprès des professionnel·les de l'accès au droit (au total 105 professionnel·les de l'accès au droit qui ont été sensibilisé·es sur l'ensemble des cycles organisés en 2023, 2024 et 2025).

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Ce dispositif est mené en étroite collaboration avec le GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences et l'Association de Santé Mentale du 13^e (ASM 13), partenaires fondateurs et financeurs essentiels, ainsi qu'avec le Barreau de Paris Solidarité. Il bénéficie également du soutien de la Ville de Paris (Direction de la santé), du CDAD de Paris et de la Fondation de France.



MATHILDE LAGANE

COORDINATRICE DU DISPOSITIF ACCÈS AU DROIT ET SANTÉ MENTALE (ADSM)

« La précarité fonctionne comme une spirale parce que du fait des troubles, l'accès au droit va être rendu plus difficile et renforcer la précarité. Pour les personnes étrangères que nous accompagnons, cette spirale, c'est d'abord l'absence de titre de séjour qui exclut complètement, en empêchant notamment de travailler et de se loger. »

REJETÉ
SOIGNÉ
ISOLÉ

ON DEVRAIT TOUTES ET TOUS ÊTRE ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS.
QUI QUE VOUS SOYEZ, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, AVEC DROITS D'URGENCE,
ACCÉDEZ GRATUITEMENT À DES JURISTES.

DROITS
D'URGENCE
L'ACCÈS AU DROIT EST UN DROIT



**LES VICTIMES
DE VIOLENCES
CONJUGALES**

VIOLENCES CONJUGALES

Le droit, levier de protection et d'émancipation des victimes

Droits d'urgence a développé, depuis 20 ans, une expertise reconnue dans la lutte contre les violences conjugales. Dès 2006, le PAD Paris 20^e a intégré un axe dédié aux violences conjugales. En 2021, un Pôle violences conjugales transversal a été créé pour coordonner et amplifier l'ensemble des actions de l'association sur ce sujet, en mobilisant tous les dispositifs de Droits d'urgence et en s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire. En 2018, le lancement du site *Droitsdirects.fr* a marqué une nouvelle étape, en offrant aux victimes un accès discret et autonome à une information juridique fiable.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Les violences conjugales s'inscrivent dans un contexte d'inégalités et de stéréotypes sexistes. Dans la très grande majorité des cas, ce sont des femmes qui en sont victimes. Les enfants le sont également. Le droit des victimes met en jeu plusieurs domaines simultanément : droit pénal, droit de la famille, droit des étrangers, droit du logement, droit du travail. Ces violences sont traitées devant différentes juridictions, au croisement des procédures civiles et pénales – ce qui exige un accompagnement global et coordonné.

Les femmes victimes méconnaissent souvent leurs droits et les dispositifs existants. Les femmes étrangères victimes font face à une discrimination supplémentaire : les préfectures opposent fréquemment des exigences excessives dans la délivrance ou le renouvellement de leurs titres de séjour, alors que le droit leur reconnaît pourtant la possibilité d'obtenir un titre « vie privée et familiale » en raison des violences subies.

CE QUE FAIT LE PÔLE VIOLENCES CONJUGALES

Il repose sur quatre activités complémentaires, en faisant de ce sujet un axe transversal à l'ensemble de l'association :

◆ **Un accueil renforcé dédié aux victimes au PAD 20** : environ 500 victimes y passent chaque année. Pendant toute la durée des Jeux Olympiques en 2024, un accueil spécifique a été maintenu en continu.

◆ **Des permanences juridiques et un accompagnement individualisé sur les principaux domaines de droit** : pénal, civil, droit des étrangers, logement. Un service d'assistance téléphonique complète le dispositif pour les victimes et les professionnel·les.

◆ **Des formations, sensibilisations et actions de plaidoyer auprès des professionnel·les** (travailleur·es sociaux, magistrat·es, forces de l'ordre, soignant·es, entreprises) **et du grand public**, notamment autour du 8 mars et du 25 novembre.

◆ **Droitsdirects.fr** : site d'information et d'orientation sur les violences conjugales, s'adressant aux victimes, à leurs proches et aux professionnel·les qui les accompagnent.

BILAN

1 coordinatrice + **1** juriste + **12** avocat·es bénévoles spécialisé·es + **1** partenariat Pro Bono avec les avocates du cabinet DLA PIPER qui accompagnent les victimes de violences conjugales au récit et dépôt de plainte + **1** partenariat avec Groupama

Protection Juridique dans le cadre d'une permanence implantée à HAFB

299 victimes de violences conjugales (**297** femmes) ont été accompagnées par l'ensemble de l'association **Droits d'urgence**. Dont 179 victimes (qui ont majoritairement entre 26 et 39 ans, vivant à 70 % à Paris) accompagnées par le pôle violences conjugales dans le cadre de 802 entretiens et 2032 actions entreprises, dont 66,5 % de premières démarches. Et 120 accompagnées par les juristes des Relais d'accès au droit dans le cadre de permanences dédiées.

110 femmes étaient étrangères hors UE reçues (**75 %** sont en situation régulière).

1 141 entretiens

PRÈS D'UN TIERS des victimes accompagnées ont nécessité plus de **10 rendez-vous** pour cheminer vers une sortie des violences – un parcours souvent long et complexe, qui reflète la difficulté de rompre avec un contexte d'emprise.

POUR PRÈS DE LA MOITIÉ des victimes, l'accompagnement direct a été plus court (2 à 5 rendez-vous), mais cela ne signifie pas un besoin moindre : 90 d'entre elles ont été orientées vers le pôle avocats, qui prend alors le relais dans la prise en charge juridique et le suivi au long cours.

2 156 questions juridiques émanant des victimes et/ou des professionnel·les auxquelles le pôle a répondu.

99 accompagnements : en commissariat pour la plainte avec préparation du récit, en préfecture de police pour le titre de séjour, au tribunal pour les audiences, dans les services partenaires (services sociaux, maternité).

262 bénéficiaires du service d'assistance téléphonique

120 victimes suivies dans le cadre des permanences des Relais d'accès au droit, dans le cadre de 339 entretiens.

133 professionnel·les formé·es dans le cadre de 12 sessions d'une journée de formation, **16 actions de sensibilisation** auprès du grand public, des professionnel·les (travailleur·ses sociaux, puéricultrices, agents de mairie, avocat·es...), des services RH des entreprises, des victimes elles-mêmes.

En 2025, le partenariat avec le cabinet DLA Piper permet aux victimes de bénéficier d'un accompagnement physique d'un·e avocat·e lors de leurs démarches auprès des forces de l'ordre.

Droitsdirects.fr

61 170 visiteurs uniques

Campagne de communication

Et sensibilisation sur les réseaux sociaux :

impact des violences conjugales en entreprises



LES ACTIONS PHARE EN 2025

◆ **Actions autour du 8 mars** : manifestation féministe + 3^e édition du parcours femme dans ses droits

◆ **Actions autour du 25 novembre** : sensibilisation des agents de la mairie du 18^e aux violences conjugales + stand d'information à la maternité de Tenon avec le centre de planification et de santé sexuelle et la MDS 20 + stand de sensibilisation à la mairie du 20^e avec le PAD 20 et la police municipale + une journée de repérage aux violences conjugales pour les professionnel·les, à travers 6 ateliers, en partenariat avec le réseau violences conjugales du 20^e, à la Maison des 1 000 premiers jours du 20^e.

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Ce pôle est soutenu par le cabinet DLA Piper, Groupama Protection Juridique, un pôle d'avocat·es bénévoles, les mairies d'arrondissement, la ville de Paris, la région Île-de-France, le Fonds social européen (FSE+).



ANNE-THALIA CRESPO
COORDINATRICE
DU PÔLE VIOLENCES
CONJUGALES

« En tant que professionnelles, nous rencontrons malheureusement trop souvent des situations où les victimes sont comme invisibles, elles passent sous les radars, alors qu'elles dénoncent les violences qu'elles subissent et sont en situation de danger. Nous constatons souvent que rien n'est engagé avant qu'elles ne soient prises en charge par nos services. »

TÉMOIGNAGE



ANNE-THALIA CRESPO
COORDINATRICE
DU PÔLE VIOLENCES CONJUGALES

« Je vais vous raconter l'histoire d'Aurore. Quand nous la rencontrons, elle a 18 ans et un bébé d'un an, et déjà toute une histoire de violences conjugales derrière elle malgré son jeune âge.

Aurore a rencontré son petit ami à 14 ans. Lui avait 18 ans lorsqu'ils se sont rencontrés. Les violences physiques et psychologiques commencent dès le début de la relation. Chacun vit chez ses parents.

En 2023, Aurore a 16 ans, elle se rend dans un commissariat et dénonce les violences qu'elle subit de la part de ce petit ami, sans toutefois souhaiter déposer plainte.

Aurore nous dit que des mesures d'interdiction d'entrée en contact auraient été prises, ce qui nous laisse penser que le Procureur de la République se serait auto-saisi.

Sauf qu'il n'y a ni trace de main courante, ni trace de convocation, ni saisie des parents d'Aurore alors qu'elle est mineure. On ne trouve aucune trace des éléments.

Aurore nous avoue qu'après avoir dénoncé les faits au commissariat en 2023, elle a appris qu'elle était enceinte de 4 mois. À cette époque, elle fait marche arrière et donne une nouvelle chance au père de son bébé. Ces retours en arrière sont hélas un classique du genre, un cercle vicieux où se trouvent enfermées les victimes de violences conjugales.

Les violences continuent tout au long de la grossesse. Et quand elle accouche à 17 ans, elle décide d'arrêter la relation un mois après la naissance de son bébé. Pendant 1 an, Aurore s'occupe seule de son bébé, avec le soutien de sa famille.

Mais, régulièrement, le père du bébé attend que la jeune femme soit seule au domicile. Il grimpe au balcon pour « voir son fils ». Lors d'une de ses visites surprise, il la viole, ce qu'elle confiera à la juriste de Droits d'urgence, mais à aucune autre personne, parce que, pour la première fois, elle se sent en confiance.

Progressivement, elle se reconstruit, et rencontre un nouveau petit ami, et nous avoue qu'il s'occupe de son bébé mieux que

son propre père. Pour autant, les violences avec son ex-petit ami ne cessent pas. Dans les mois qui suivent, ce dernier menace à plusieurs reprises de tuer le bébé. Il explique même comment il va le faire.

Le 21 novembre 2025, Aurore prend son courage à deux mains et dépose plainte en flagrant délit. Le 2 décembre, nous rencontrons Aurore au Point d'accès au droit du 20^e. À l'issue de ce rendez-vous, nous constatons que depuis le dépôt de sa plainte, et malgré l'urgence de la situation, rien n'a été fait. Je contacte l'intervenant social du commissariat qui la reçoit 3 jours plus tard pour un échange sur la prise en charge police.

La semaine suivante, j'apprends que l'ex-petit ami venait de pirater les réseaux sociaux d'Aurore, qu'il avait pris des photos du jeune couple, et qu'il les menaçait tous les deux de mort dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux.

Le 12 décembre, faute d'enquête engagée par la police, je fais un signalement au pôle Violences Intrafamiliales du Parquet de Paris pour demander la mise sous protection de la jeune femme et de son bébé (ordonnance de protection provisoire immédiate). Ce service va activer tous les interlocuteurs de la chaîne justice police. Le 31 décembre, l'enfant et la maman seront placés sous protection effective, avec interdiction d'entrer en contact, autorité parentale exclusive pour la mère, suspension des droits de visite et d'hébergement pour le père.

Il s'agit ici de violences sur une mineure, et rien n'a été fait jusqu'à ce qu'elle soit prise en charge par notre service. »



LES JEUNES

LES JEUNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Quand l'avenir se ferme

Alarmée par la recrudescence des besoins juridiques exprimés par les jeunes depuis 2021 dans le cadre de ses permanences d'accès au droit, Droits d'urgence a décidé de mettre en place des actions spécifiques pour les 16-30 ans.

Ce dispositif, lancé en 2022, vise à lutter contre la précarité des jeunes et les dérives qu'elle peut engendrer : délinquance, surendettement, arrêt des études, exclusion durable. Il s'appuie à la fois sur des permanences juridiques individuelles et sur des actions de sensibilisation collectives sur le droit.

LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Selon les données de l'INSEE, les 18-30 ans sont la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté. En outre, un jeune sur trois se déclare incompetent en matière d'administration numérique. En effet, les jeunes ne sont pas à l'aise avec les démarches administratives en ligne : selon la Défenseure des droits, ils sont plus en difficulté que le reste de la population pour effectuer ces démarches. 75 % des étudiants ne connaissent pas l'existence de certaines aides juridiques.

Les données recueillies par Droits d'urgence dès 2023 montrent une augmentation préoccupante du nombre de jeunes hommes racisés, âgés de 16 à 25 ans, confrontés à une accumulation d'amendes forfaitaires contraventionnelles et délictuelles. Ces jeunes, souvent issus des quartiers populaires, sont surexposés aux contrôles policiers et aux verbalisations répétées. L'effet cumulatif est dévastateur : amendes non payées → majoration rapide → surendettement → impossibilité d'accéder à une formation ou un emploi → précarité durable. Ils subissent trop souvent ces situations en silence faute d'information sur les retours possibles.

D'autres problématiques émergent également : difficultés liées au droit des étrangers (pour les jeunes nés à l'étranger ou enfants de migrants), discriminations à l'embauche, accès au logement, droit du travail pour les apprentis et jobbers, violences sexistes et sexuelles.

CE QUE NOUS FAISONS CONCRÈTEMENT

- ◆ **Des permanences juridiques généralistes gratuites** à destination des étudiant·es et jeunes travailleur·ses, en partenariat avec des structures luttant contre la précarité (COP1, Maison des étudiants, ALJT).
- ◆ **Des permanences spécialisées** portant sur les amendes forfaitaires et les demandes d'effacement de casier judiciaire, à destination des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la Ville.
- ◆ **Des ateliers de sensibilisation** sur l'accès au droit, le droit du travail, les violences, les discriminations et le droit des étrangers, auprès des jeunes en QPV et des professionnel·les du secteur jeunesse.
- ◆ **Une présence dans les événements jeunesse** : festivals, forums associatifs, pour toucher les jeunes là où ils se trouvent.

BILAN 2025

25 permanences juridiques généralistes touchant 58 étudiant-es et jeunes travailleur-ses

9 ateliers de sensibilisation touchant 156 jeunes et professionnel·les

10 permanences spécialisées amendes forfaitaires/casier touchant 30 jeunes

Participation à 3 événements à destination des jeunes, permettant de toucher 179 jeunes

AVEC QUI NOUS AGISSONS

Ces actions sont menées avec COP1 Solidarités Etudiantes, la Maison des étudiants, l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT), la Mission locale de Paris, les EDL, Centres Paris Anim', les PRIJ, et diverses structures de quartiers prioritaires. Elles sont soutenues par la Ville et Préfecture de Paris dans le cadre de la politique de la ville et par la Fondation des Solidarités Urbaines.



MAÏA EL BOREI COORDINATRICE DU PÔLE VIE ASSOCIATIVE

« À Droits d'urgence, on s'est rendu compte que les jeunes étaient particulièrement confrontés à des problèmes d'accès au droit. Près d'un jeune sur deux était en situation de précarité. On a donc décidé d'aller vers eux, dans les lieux qu'ils fréquentent. Parce que c'est ça, la logique de Droits d'urgence : aller chercher les publics là où ils vont, et toujours en coopération avec les acteurs de terrain. »

EXPLOITÉE
SAUVÉE
BRISÉE

ON DEVRAIT TOUTES ET TOUS ÊTRE ÉGAUX EN DIGNITÉ ET EN DROITS.
QUI QUE VOUS SOYEZ, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION, AVEC DROITS D'URGENCE,
ACCÉDEZ GRATUITEMENT À DES JURISTES.

DROITS
D'URGENCE
L'ACCÈS AU DROIT EST UN DROIT

FOCUS

Auprès des jeunes, le droit en jeu



REPORTAGE
PAR CAMILLE
NIVOLLET,
PHOTOJOURNALISTE

Photographe indépendante, CAMILLE NIVOLLET est diplômée de l'École Nationale Supérieure d'Art de Bourges (2016) puis en photographie documentaire à l'ÉMI-CFD. À l'issue de cette formation, elle cofonde le collectif Hors Format. Entre reportages de société et portraits pour la presse nationale, elle développe des projets au long cours sur des questions sociales et des modes de vie alternatifs en France. Son travail explore ce qui fait lien et les manières de faire réseau autrement, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'habitat. Elle privilégie une approche immersive qui nourrit ses récits.

En 2018, le square de la Roquette, dans le 11^e arrondissement, a été marqué par une rixe mortelle. Depuis, la mairie d'arrondissement et les acteurs locaux se sont mobilisés pour faire de ce lieu un espace de prévention et d'éducation, à travers la coordination Roquette – un collectif d'acteurs engagés autour des enjeux qui touchent les jeunes du quartier : insertion professionnelle, parcours scolaire, santé, phénomènes de rixes.

C'est dans ce cadre que Droits d'urgence est intervenue le 30 avril, en marge d'un tournoi de football, organisé pendant les vacances scolaires, pour aller à la rencontre des jeunes du quartier.

Une présence à la fois fixe et itinérante, fidèle à la logique de l'aller-vers : ne pas attendre que les jeunes viennent au droit, mais porter le droit là où ils se trouvent.

Au cœur des échanges : les droits en général, et plus particulièrement la question des amendes forfaitaires, dont l'accumulation peut bloquer durablement tout accès à l'emploi ou à la formation.

*« C'est important de connaître
ses droits parce que les enfants
ne les connaissent pas et ne
s'y intéressent pas forcément. »*

ARMEL



Armel, 15 ans, est en attente des papiers français. Il est arrivé à l'âge de deux ans en France avec ses parents.



Le jeudi 30 avril 2026, l'association Droits d'Urgence s'est rendue au square de la Roquette située dans le 11^e arrondissement parisien. L'action s'est greffée à un tournoi de football organisé par des acteurs de la Ville de Paris. Les juristes de Droits d'urgence se sont rendues sur place pour sensibiliser à l'accès au droit avec un focus sur les amendes forfaitaires dont les jeunes de quartiers sont victimes. Les juristes **Alice** et **Sibylle**, en présence de **Nabil**, éducateur jeunesse dans le 11^e.



Marie, 29 ans, travaille à la sous direction de la jeunesse et du sport en tant que référente jeunesse de territoire. Elle raconte que beaucoup de jeunes sont endettés à cause des amendes (notamment au moment du covid-19). Il y a une forme d'injustice vis-à-vis de ces jeunes dans cette situation. La présence aujourd'hui de Droits d'urgence pourra leur permettre de s'informer et de trouver des solutions.



Sibylle et **Alice** échantent avec deux jeunes. Ils ont des problèmes d'amendes forfaitaires qui les mettent en difficulté.



Armel, à droite, vient de terminer son match. Il fait une pause avec son équipe. Il fait chaud. Puis, il échange avec les juristes présentes de l'association Sybille, Alice et Gwenaëlle.



Julien, 15 ans est venu jouer et assister au tournoi de foot. Il n'est pas concerné par les amendes mais reconnaît que « *les policiers abusent des contrôles* ».

Haroun, 35 ans est référent jeunesse de territoire à la ville de Paris. Pour lui, l'enjeu c'est de travailler sur la dimension judiciaire parce que certains jeunes ne connaissent pas leurs droits. Pour eux, la question est de savoir comment s'insérer quand on a un casier judiciaire ou des dettes.



AD vient de terminer un match, il rejoint des amis et discutent.



Mamadou, 15 ans, est venu jouer et assister au tournoi de foot. Il est ami avec Julien, et, comme lui, n'est pas non plus concerné par les amendes.



FORMER POUR DÉMULTIPLIER L'IMPACT

Parce que notre ADN, c'est «travailler avec», Droits d'urgence est convaincue que l'aide aux personnes vulnérables se construit ensemble. L'association forme chaque année des professionnel·les du champ social et juridique, des secteurs publics et privés. L'objectif : que le droit ne soit pas réservé aux seuls juristes, mais devienne un outil concret et quotidien pour tous ceux qui accompagnent des personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Dès le début de l'accompagnement, les professionnel·les de première ligne doivent pouvoir identifier les problématiques juridiques, les prendre en charge ou orienter vers les bonnes ressources. C'est ainsi qu'ils créent un lien de confiance durable avec les personnes suivies.

UN ORGANISME DE FORMATION CERTIFIÉ

Droits d'urgence est un organisme de formation certifié Qualiopi. Ses formations sont éligibles aux financements de la formation professionnelle continue. Les programmes et devis sont établis sur mesure avec chaque structure, selon ses besoins et son public.

Les formations sont assurées par des formateurs et formatrices professionnel·les du droit, acteurs de terrain disposant d'une expérience directe en matière d'accompagnement des publics exclus et d'une connaissance approfondie des réalités du travail social. Elles se déroulent en présentiel ou en visioconférence, sur une ou plusieurs journées, sur Paris, partout en France.



Notre catalogue
de formations



www.droitsdurgence.org/formation



À QUI S'ADRESSENT NOS FORMATIONS ?

Nos formations s'adressent à tous les professionnel·les qui, dans leur pratique quotidienne, sont en contact avec des personnes en situation de précarité ou d'exclusion et confrontés à des problématiques juridiques :

- ◆ Travailleur·ses sociaux, éducateur·ices spécialisés, responsables de services sociaux
- ◆ Personnels médico-sociaux, équipes hospitalières et psychiatriques
- ◆ Conseiller·es pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), personnels pénitentiaires
- ◆ Avocat·es, magistrat·es, forces de l'ordre
- ◆ Bénévoles d'associations et acteurs de l'accès au droit
- ◆ Entreprises (sensibilisation des équipes RH et services médico-sociaux)

BILAN

- **581 personnes formées en 2025 : travailleur·ses médico-sociaux, éducateur·ices, responsables de services sociaux, avocat·es, bénévoles, juristes**
- **51 jours de formation réalisés (dont 8 en visioconférence)**
- **93 % de taux de satisfaction des stagiaires**

Formations réalisées à Paris et Île-de-France, et au-delà :
— Perpignan, Lille, Amiens

Structures ayant bénéficié de ces formations :

— Emmaüs Solidarité, Restos du Cœur, Aurore, Alteralia, each One, Croizat, Secours Populaire, CNFPT, Armée du Salut, Uriopss, AVVEJ, ACAL, Groupe Hospitalier Fondation Vallée-Paul Guiraud, Mairie de Neuilly Plaisance, CDAD Seine-Maritime, Canal+, Groupama

Le pôle de formation

- **1 responsable**
- **1 pôle de 20 formateur·rices : 14 avocat·es et 6 juristes**
- **2 nouvelles formatrices ont rejoint le pôle en 2025 sur les thématiques DALO et Protection de l'enfance en danger.**

TÉMOIGNAGES

Retours de stagiaires (extraits des questionnaires de satisfaction 2025)



FORMATION EN DROIT DES ÉTRANGER·ES

« Beaucoup d'échanges, possibilité de poser nos questions et d'y répondre.

Cas pratiques très utiles. Le droit n'est pas toujours notre formation de base et les termes utilisés ne sont pas toujours faciles à intégrer. Les exemples donnés par Emilie permettent de bien comprendre les situations. »

FORMATION SUR LES VIOLENCES CONJUGALES



« Les points forts de cette formation sont les apports théoriques sur les conséquences des violences conjugales, les coordonnées des partenaires spécialisé·es du territoire pour orienter les victimes, ainsi que les échanges autour des bonnes pratiques professionnelles. »



FORMATION SUR LE SECRET PROFESSIONNEL

« Une formation bien cadrée et bien rythmée avec une formatrice maîtrisant bien son sujet, qui a su vulgariser l'ensemble de tous les textes en rendant très facile la compréhension. »

NOS THÉMATIQUES DE FORMATION

Droit des étrangers : procédures de demande de titre de séjour, droit d'asile, ANEF, régularisation, droit des étrangers en rétention. C'est la thématique la plus sollicitée, représentant **41 % des formations en 2025.**

Violences conjugales et violences faites aux femmes : mécanismes des violences, cadre juridique et pénal, dispositifs de protection, orientation des victimes, cyberviolences. **23 % des formations en 2025.**

Droit d'asile : procédure devant l'OFPRA et la CNDA, droits des demandeurs d'asile, accompagnement des déboutés. **16 % des formations en 2025.**

Droit au logement : DALO, DAHO, prévention des expulsions, logement insalubre, FSL. **6 % des formations en 2025.**

Droit social et accès aux prestations : droits sociaux des étrangers, minima sociaux, aide juridictionnelle.

Accès au droit et exclusion : formation généraliste à destination des acteurs de première ligne pour identifier et orienter les problématiques juridiques rencontrées par les publics précaires.



ZOOM

RETOUR SUR LE GALA DE DROITS D'URGENCE 2025

Le 15 mai 2025 s'est tenue la troisième édition du Gala de Droits d'urgence, une soirée placée sous le signe de la solidarité. Le Gala a permis de conjuguer un moment de partage et d'échanges avec la récolte de fonds pour l'association, rendue possible grâce à la générosité des sponsors et des personnes participantes.

*Il a été rendu possible
grâce à...*

- ◆ La Galerie du 19M qui nous a ouvert ses portes. La soirée s'est déroulée au cœur de la galerie et de l'exposition « Figure libre. Stéphane Ashpool ».
- ◆ Deux artistes qui ont rythmé la soirée : Sae Eun Park, danseuse étoile du ballet de l'Opéra de Paris et Yarol Poupaud, musicien et compositeur.
- ◆ Thibault Fevre, commissaire-priseur, qui a une nouvelle fois mis toute son énergie et ses qualités d'orateur au profit de la vente aux enchères.
- ◆ Les Maisons d'Arts ayant contribué à cette vente aux enchères grâce à leurs dons d'objets et d'expériences d'exception : Maison Lemarié, Maison Lesage, Eres, Maison Michel Paris, Goossens Paris, Maison Massaro, Maison Barrie. Mais aussi à Château Canon & Château Rauzan-Ségla, la librairie du 7L.
- ◆ Les intervenant-es invités à partager leurs éclairages : Camille Hutin, DG de la galerie du 19M, Marianna Nitsch, Global Chief Legal Officer de Chanel, Nora Hamadi, journaliste et marraine de l'association, Reda Kateb, acteur réalisateur et parrain de l'association, Marianne Leloup, avocate et administratrice de Droits d'urgence.
- ◆ Tous les cabinets d'avocat-es et entreprises sponsors du Gala : la direction juridique de CHANEL, August Debouzy, A&O Shearman France, Baker McKenzie, Bredin Prat, Dentons, Insiders Corp, Latham & Watkins, Cabinet Leloup, Logicomix, Osborne Clarke, Plasseraud IP, Racine, Vivien & Associés, Wargny Katz, Willkie Farr & Gallagher.
- ◆ L'équipe de Chanel qui a réalisé la vidéo du gala.
- ◆ L'équipe de la direction juridique de Chanel, du 19M, et de Droits d'urgence, qui a renouvelé un engagement sans faille dans l'organisation de la soirée.

ZOM
3^È ÉDITION
DU GALA



NOS RESSOURCES

Agir ensemble : nos équipes, nos partenariats, nos financeurs

À l'occasion de la cérémonie des 30 ans de Droits d'urgence, Caroline Joly, présidente, a rendu hommage en ces mots à toutes celles et ceux qui font vivre l'association :

Vous, les fondateurs, nos racines,

Vous, nos salariés, bénévoles, volontaires Pro Bono, notre colonne vertébrale,

Vous, nos administrateurs, nos sentinelles,

Vous, nos financeurs, piliers de notre action

Vous, nos partenaires, nos compagnons de route,

Vous, nos parrains et marraines, nos éclaireurs.

L'impact de Droits d'urgence est le fruit de cette mobilisation collective. Ces mots disent tout de la façon dont nous concevons notre action : comme une chaîne humaine, où chaque maillon compte.

NOS ÉQUIPES, NOTRE COLONNE VERTÉBRALE

NOTRE ACTION A ÉTÉ PORTÉE EN 2025 PAR :

— Une équipe de **50** salariés (**48,95** ETP) : chargé-es d'accueil juridique et social, Juristes généralistes, coordinateur-ices de structures et dispositifs, équipe de direction

— **22** adhérent-es dont **13** administrateur-ices

— **476** bénévoles professionnel-les du droit (avocat-es, magistrat-es, universitaires, élèves avocat-es, juristes)

L'équipe salariée

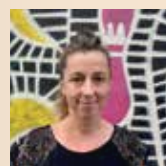
L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Gwenaëlle Thomas-Maire
Directrice



Alexandre Moreau
Directeur adjoint



Marie-Estelle Calmettes
Responsable formation



Clara Demeure
Responsable des Relais d'accès au droit



Valérie Porcheret
Assistante de direction administrative et financière

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

◆ **Chargé-es d'accueil juridique et social :** Dieynaba Diabira, Hichem Kahlellou, Sarah Krikabe, Yasmina Nait Bouda, Henda Rejeb

◆ **Juristes :** Fatna Amer, Aurélie Arnaudies, Aurélie Bejinariu, Halima Belferroum, Maria Betancur, Nora Bezza, Samira Bouibherne, Alexia Bour, Alix Brossier, Emma Caillibotte, Caroline Cassassolles, Sophie Ceillier, Lou Chambon, Lalia Chafaa, Belinda Chekkour, Maël Cheref, Manon Cocherel, Martin Couillet, Joseph Daza Coria, Aboubacar Dembele, Mariama Diaby, Nicole Emac, Chantal Gedoux, Mélanie Gibernon, Isidore Grivet, Naydes Jeanty, Adèle Jeanneteau, Mathilde Lagane, Jenia Le Jan Cruz, Séverine Lemaistre, Alexandra Masek, Moustapha Ndiaye, Tayssir Othmani, Christine Petit, Julie Rakotovao, Samira Ramy, Myriam Sbaouni, Mohamed Sellame, Hassani Soilihi, Antonio Spampinato, Erica Ward

◆ **Coordinateurs-trices de dispositifs :** Sara Ahmed Yahia, Kheira Ardennes, Clarisse Barjou, Ionna Bouvier, Anne-Thalia Crespo Suarez, Maia El Borei, Mathilde Lagane, Daniela Lopez Velasquez, Alexiane Martinez, Cécile Michaux, Karim Nkounkou Siassia, Esther Remadji, Clémence Serret, Antonio Spampinato

◆ **Chargée de projets :** Tiphaine Ligier

◆ **Stagiaires :** Esther Remadji, Mélanie Gibernon, Sibylle Cousi

Le Conseil d'administration

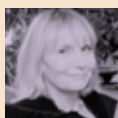
Droits d'urgence a été présidée par Jean-Luc BEDOS de sa création jusqu'au mois de septembre 2000, puis par Denis CHEMLA jusqu'en décembre 2013, et de nouveau par Jean-Luc BEDOS de janvier 2014 à juin 2015, par Jérôme GIUSTI, de juillet 2015 à janvier 2021, puis de janvier 2021 à janvier 2023 par Henri NALLET. Depuis cette date, elle est présidée par Caroline JOLY. Aujourd'hui, le Conseil d'administration de Droits d'urgence est composé des membres suivants.



Caroline Joly
Avocate
Présidente



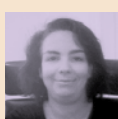
Jérôme Karsenti
Avocat
Secrétaire



Françoise Brié
Ancienne directrice
de la FNSF
Administratrice



Véronique Darasse
Directrice déléguée
d'association
Administratrice



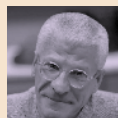
Fabienne Griolet
Avocate
Administratrice



Antoine Meyer
Juge assesseur à la
CNDA et professeur
Administrateur



Lorraine Questiaux
Avocate
Administratrice



Yves Defontaine
Conciliateur de justice
Trésorier



**Jean-Nicolas
Clement**
Avocat
Administrateur



Albert Domenech
Cadre financier
retraité
Administrateur



Marianne Leloup
Avocate et ancienne
directrice de fondation
Administratrice



Sophie Pouget
Juge assesseuse
à la CNDA, experte
en droits humains
Administratrice



Pascal Ruffenach
Éditeur et ancien
président du directoire
du groupe Bayard
Administrateur

Les volontaires Pro Bono

En 2025, les 83 avocat-es et juristes volontaires engagé-es dans le cadre des partenariats pro bono avec 10 cabinets d'avocats et un groupe d'assurance ont consacré 535 heures à des missions complémentaires à celles des juristes salarié-es : permanences juridiques dans des structures d'urgence sociale, prise en charge de dossiers contentieux, accompagnement physique de victimes de violences conjugales auprès des forces de l'ordre, et formations croisées avec les équipes de Droits d'urgence. Cet engagement incarne une conviction fondatrice : les professionnel-les du droit ont une responsabilité sociale, et leur expertise doit pouvoir bénéficier à celles et ceux qui n'auraient pas les moyens d'y accéder autrement.

Nos partenariats : Arsene Taxand, Ashurst, Bredin Prat, DLA Piper, Gide, Hogan Lovell, Latham & Watkins, Orrick, Osborne Clarke, Willkie Farr & Gallagher et Groupama Protection Juridique

Les bénévoles

En 2025, l'engagement des 476 bénévoles se caractérise par la diversité des actions menées : les actions bénévoles perdurent au sein des activités historiques, c'est-à-dire la tenue de permanences dans les associations partenaires, mais elles s'imbriquent et sont également complémentaires au travail des juristes salarié-es, grâce à la prise en charge de contentieux, aux accompagnements d'usager-es dans les administrations (préfecture, mairie...). Les bénévoles interviennent enfin pour former nos équipes en interne mais également pour former les salarié-es (travailleur-es sociaux particulièrement) dans les structures partenaires. Ces missions fondamentales nous permettent d'avancer chaque année!

TEMPS FORT

CÉLÉBRATION DES 30 ANS DE DROITS D'URGENCE

Le 4 février 2026, nous étions plus de 150 à nous retrouver au Palais de la Femme, géré par la Fondation de l'Armée du Salut, pour célébrer les 30 ans de Droits d'urgence.

Cette soirée a été bien plus qu'une célébration...

- ◆ Elle a réuni salarié-es, bénévoles, partenaires de terrain et financeurs, mécènes et soutiens.
- ◆ Elle a permis de mesurer la force de 30 années d'engagement aux côtés des plus vulnérables, portée par les témoignages puissants et incarnés des équipes de Droits d'urgence, qui, chaque jour, transforment le droit en protection concrète.
- ◆ Elle a été traversée par un fil rouge tissé entre les origines et le présent : le dialogue entre Caroline Joly, présidente de l'association, et Jean-Luc Bédos, son fondateur, a incarné la continuité d'un ADN intact – celui d'une association plus que jamais nécessaire, dont les convictions fondatrices résonnent aujourd'hui avec une acuité nouvelle.
- ◆ Elle a été un espace de réflexion et de conviction, où nous avons affirmé haut et fort que le droit n'est pas un privilège mais une urgence vitale, comme l'a rappelé avec force Eva Joly.
- ◆ Elle a rassemblé des soutiens précieux et déterminés, parmi lesquels celui de notre parrain Reda Kateb, dont la présence et l'engagement à nos côtés nous honorent.
- ◆ Elle a nourri ce qui nous relie et nous rend plus forts : la joie d'agir ensemble, l'énergie collective et la fraternité – le cœur battant de notre combat.
- ◆ Et notamment grâce au spectacle de la comédienne Typhaine D. et au cocktail des Cuistots Migrateurs!







NOS PARTENAIRES DE TERRAIN, NOS COMPAGNONS DE ROUTE

Associations caritatives, hôpitaux, centres d'hébergement, établissements pénitentiaires, mairies d'arrondissement, structures jeunesse : nos partenaires de terrain nous ouvrent leurs portes et font confiance à nos équipes pour compléter leur action par un accompagnement juridique de qualité.

Parmi nos principaux partenaires en 2025 :

ADCPNE – ADIL – AFEV – Aires 10 – Amicale du Nid – APASO – APCARS – Arc Ea – Association pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des isolés (AMLI) – Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) – Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) – Association de Santé Mentale du 13^e (ASM 13) – Association Charonne – Association Droits & Habitats – Aurore – Barreau de Paris – Bureau d'aide juridictionnelle – Bus des Femmes – CASP – Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) – Centre pénitentiaire de Paris La Santé Centre Pénitentiaire de Fresnes – Centres Paris Anim' – CIDFF Paris – Chambre des notaires de Paris – La Cimade – Conciliateur de justice – COPI Solidarités Etudiantes – Crésus – Défenseur des Droits – De Quel Droit – Emmaüs Solidarité – Équipes de développement Local (EDL) – Espace 19 Cambrai, Riquet et Tanger – Fédération Léo Lagrange – Fédération du Secours populaire – Fondation Armée du Salut – Fondation Jeunesse Feu Vert – Fondation Olga Spitzer – Groupe SOS – Groupement Hospitalier de Territoire Paris Psychiatrie & Neurosciences – Halte Aide aux Femmes Battues (HAFB) – Horizon – LDH – Maison des Etudiants – Médiateur de Paris – Mission locale de Paris – Mist – Œuvres de la Mie de Pain – Œuvre Falret – Œuvre Normande des mères – Oppelia – Paris Aide aux Victimes – Pimms médiation Paris – Points Justice de Paris – Restos du cœur – Samusocial – Services pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris et du Val-de-Marne – Service de Prévention et de Protection de l'Enfance Olga Spitzer – Société philanthropique – SOS Habitat et Soins – Tonus Emploi – UNAFORIS – Ville de Paris et mairies d'arrondissements.



NOS FINANCEURS, PILIERS DE NOTRE ACTION

Leur soutien est la condition de notre indépendance
et de la qualité de notre action au quotidien.

PUBLICS



Conseil départemental
de l'accès au droit de Paris



Conseil départe-
mental de l'accès au droit
du Val-de-Marne



Service pénitentiaire
d'insertion et de probation
du Val-de-Marne



GHU Psychiatrie
& Neurosciences



Préfecture Île-de-France
Préfecture de Paris
Préfecture du Val-de-Marne
Premier Ministre



Région Île-de-France



Ville de Paris (DAJ, DSOL,
CASVP, DDCT, Direction
de la santé publique)



Fonds Social Européen (FSE)

PRIVÉS



Association de Santé
Mentale du XIII^e



Arsene Taxand



Cabinet Ashurst LLP

BREDIN PRAT
Cabinet Bredin Prat



Cabinet DLA Piper



Cabinet Gide



Cabinet Hogan Lovells

LATHAM+WATKINS

Cabinet Latham
& Watkins



Cabinet Orrick



Cabinet Osborne Clarke



Willkie Farr
& Gallagher LLP



Groupama Protection
Juridique (GPJ)



Fondation de France



Fondation des Solidarités
Urbaines



Fonds de dotation Barreau
de Paris Solidarité



Particuliers

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

You, me & us
CHANEL

le19M

Me Delphine Stemmelin Trutt



JCDecaux

NOS PARRAINS ET MARRAINES, NOS ÉCLAIREURS

Nos parrains et marraines
portent la voix de Droits d'urgence
dans l'espace public et auprès
des décideurs :

Reda Kateb, acteur et réalisateur ;
Nora Hamadi, journaliste ;
Lauren Bastide, journaliste
et autrice féministe ;
Ibeyi, groupe musical.

NOS RÉSEAUX

Droits d'urgence est membre fondateur du Réseau
National d'Accès au Droit et à la Médiation (RENADEM)
et signataire de la Charte nationale de l'accès au droit.

Nous participons activement aux travaux de
l'Observatoire de l'Enfermement des Étrangers (OEE),
de l'Observatoire du Droit à la Santé des Étrangers
(ODSE), de l'URIOPSS Île-de-France, De Quel Droit.

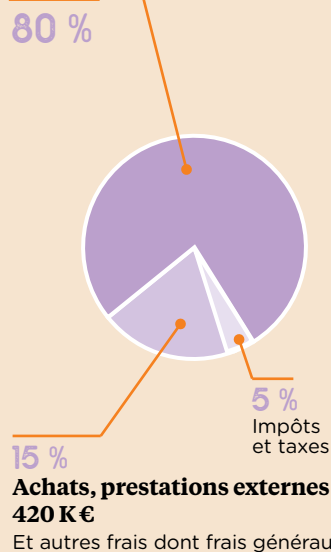
COMPTE DE RÉSULTAT 2025

Le fonctionnement de Droits d'urgence repose sur des partenariats avec des acteurs publics et privés. Ses ressources financières sont majoritairement issues du secteur public : subventions et prestations de services, notamment dans le cadre de marchés de services conclus avec la Ville de Paris.

- En 2025, le montant des charges d'exploitation de l'association est de **2 888 638 €**.
- L'exercice 2025 laisse apparaître un résultat comptable net excédentaire de **6 129 €**.

EMPLOI DES RESSOURCES

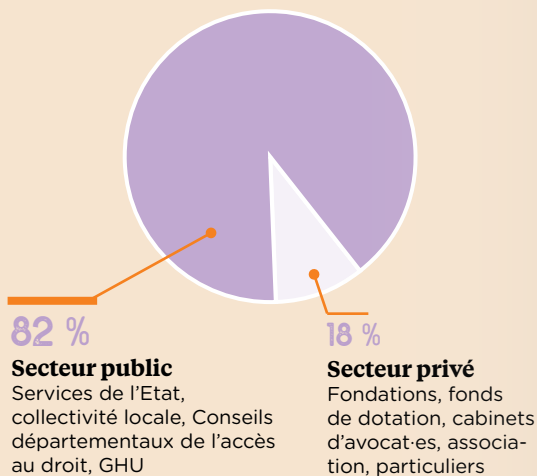
Charges de personnel et cotisations sociales : 2 313 K€



ORIGINE DES RESSOURCES

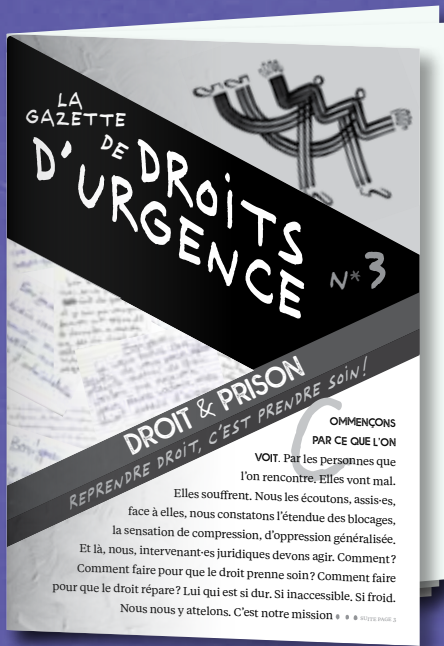
Montant des produits d'exploitation : 2 894 767 €

Dont 2 224 K€ de prestations de services, 334 k€ de subventions et 252 k€ de ressources liées à la générosité du public.



Droits d'urgence est une association d'intérêt général régie par la loi 1901 habilitée à recevoir des dons d'entreprises et de particuliers. En application des articles 200 et 238-bis du Code général des impôts, les dons ouvrent droit à des réductions fiscales.





NOTRE GAZETTE

pour s'exprimer et résister

Écrite par l'équipe afin de faire part de leur combat dans l'accès au droit des personnes exclues.

www.droitsdurgence.org



MERCI

à toutes les équipes et les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport d'activité, ainsi que tous les salarié-es, bénévoles, stagiaires et partenaires qui font vivre l'association au quotidien. Sans oublier nos marraines et parrains qui portent de leur voix notre combat.

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Sous la coordination de Gwenaëlle Thomas-Maire, directrice de Droits d'urgence

DIRECTION ARTISTIQUE

Chloé Laforest – www.chloelaforest.com

REPORTAGE PHOTOS SQUARE DE LA ROQUETTE

Camille Nivollet du collectif Hors-Format

PHOTOGRAPHIES

Maxence Torillieux pour celles du Gala et de nos 30 ans. Tous droits réservés pour les autres.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION ET D'AFFICHAGE CREAPILLS

DROITS D'URGENCE

5, rue du Buisson Saint-Louis 75010 Paris
01 40 03 62 82 – contact@droitsdurgence.org
www.droitsdurgence.org

ENGAGEZ-VOUS

Lutter contre l'exclusion en favorisant l'accès au droit, c'est possible.

Plus de 400 bénévoles (juristes, avocat-es) apportent gratuitement conseils et assistance juridique aux plus démunis-es, accompagnent Droits d'urgence dans l'exercice de ses missions. Tout le monde a des droits. Le tout, c'est de les connaître et de les faire valoir. Engagez-vous.



PAGE COUVERTURE

« Paris, mai 2025. Mickaël (pseudo), 27 ans, est victime des amendes forfaitaires. Il raconte qu'il se sent délaissé par l'État. »

PAR LA PHOTOJOURNALISTE
CAMILLE NIVOLLET
DU COLLECTIF HORS FORMAT

SUIVEZ NOTRE
ACTUALITE

 [@DDurgence](https://twitter.com/DDurgence)

 [DDurgence](https://www.facebook.com/DDurgence)

 [droitsdurgence](https://www.instagram.com/droitsdurgence)

 [Droits d'urgence](https://www.linkedin.com/company/droits-durgence)

DROITS
D'URGENCE



SOUTENEZ-
NOUS,
FAITES
UN DON!



www.droitsdurgence.org